

Le 17 juin: pour notre retraite, les 35 h pour tous, soyons encore plus nombreux dans l'action !

Le 17 juin: Salariés du privé et du public sont appelés à participer à une journée nationale d'action unitaire avec arrêts de travail et manifestation pour défendre le système des retraites solidaires et s'opposer au projet de déréglementation du temps de travail qui remet en cause les 35 heures.

Retraite: un système solidaire entre les générations, qui a fait ses preuves, et qui est la seule vraie solution !

Les réformes Balladur (1993) et Fillon (2003) ont déjà gravement dégradé les niveaux des pensions perçues par les retraités.

L'allongement à 41 ans du nombre d'années de travail pour obtenir une retraite à taux plein est inacceptable et présente des perspectives graves pour les futurs retraitables. Avec une entrée plus tardive sur le marché du travail, des carrières précaires et des licenciements avant 60 ans, les réformes visent à empêcher les salariés de prétendre à bénéficier des retraites à taux plein, et vont encore diminuer le pouvoir d'achat des retraités et ouvrir un marché potentiellement juteux pour des caisses privées.

Pour faire face à l'allongement de la durée de vie de la population et garantir un véritable pouvoir d'achat des retraités dans les prochaines années : il faut changer de logique de financement en mettant à contribution les profits financiers en constante augmentation.

Le 22 mai 700 000 manifestants dans toute la France dont 70 000 en Ile de France ont fait entendre leur opposition aux volontés du Gouvernement et du Médef de rallonger la durée du travail. Le gouvernement reste sourd et refuse d'ouvrir la moindre négociation: le 17 juin franchissons une nouvelle étape dans la mobilisation !

Travailler plus pour gagner moins : NON !

Un projet gouvernemental vise à supprimer ou modifier près de 70 articles du code du travail concernant l'organisation du temps de travail dans les entreprises. Il aura pour conséquence d'allonger la durée effective de travail de millions de salariés, de réduire le paiement des heures supplémentaires et d'accroître encore la flexibilité des horaires !

Si ce projet voit le jour, ce serait depuis que des lois sociales existent en France, la première fois que l'on augmenterait la durée du temps de travail.

Pendant que l'on cherche à faire travailler plus le monde du travail, et en le payant moins, le monde de la finance se porte bien : en 2006 la barre de 85 milliards d'euros de profits a été dépassée par les entreprises du CAC40 : cet argent peut servir à financer l'emploi et les salaires.

Travailler toujours plus, plus longtemps sans voir son pouvoir d'achat augmenter, ne rien gagner de plus sinon une santé et une qualité de vie de plus en plus précarisées alors que l'argent existe pour changer les choses : le 17 juin, unis et déterminés pour dire: Hors de question !

**Pour la retraite solidaire
contre la déréglementation du temps de travail.**

**Manifestation
Mardi 17 juin
14h30 Bastille - Port Royal.**



Les grandes lignes du projet de déréglementation du temps de travail.

- Tous les salariés pourraient se voir appliquer le régime des forfaits en heures, permettant à leur employeur d'intégrer des heures supplémentaires à leur temps de travail sans avoir à respecter les taux de majoration ni les repos compensateurs. L'accord d'entreprise encadrant ce dispositif n'aurait plus l'obligation de fixer des limites aux durées journalières et hebdomadaires ;
- les forfaits en jours des cadres et des salariés itinérants ne seraient plus soumis au maximum de 218 jours par an ; en l'absence d'accord d'entreprise ou de branche, ils pourraient être imposés par convention individuelle modifiant le contrat de travail ;
- toutes les dispositions protectrices concernant le temps de travail annualisé ou réparti sur des cycles de plusieurs semaines seraient supprimées (définition des périodes hautes et basses ; programme annuel...). Il suffirait à l'employeur de respecter un délai de prévenance - déterminé par simple négociation d'entreprise - pour changer les horaires des salariés ;
- les repos compensateurs pour les heures supplémentaires effectuées dans le cadre du contingent conventionnel sont supprimés.



4 priorités de la CGT pour l'avenir des retraites :

- Assurer une réelle possibilité de départ à la retraite à 60 ans, ce qui implique de s'opposer à l'allongement de la durée de cotisation ;
- obtenir la possibilité de départs anticipés à la retraite pour tous les travaux pénibles ;
- garantir un niveau de retraites au moins égal à 75 % du salaire et égal au Smic pour les petites pensions ;
- indexer les retraites sur l'évolution moyenne des salaires afin d'éviter une paupérisation des retraités.

Une véritable politique de plein emploi et la réforme du mode de la cotisation des entreprises pourront permettre de financer durablement le système des retraites du secteur privé et du secteur public.

**Retraite - Temps de travail ,
nous sommes tous concernés !
Manifestation - Mardi 17 juin
14h30 Bastille - Port Royal.**

Pour me faire entendre, je me syndique à la CGT

Nom: Prénom :.....

Adresse :

Téléphone:.....E-mail:.....

Entreprise:..... Localité:.....

Bulletin à retourner à URIF-CGT - Case 455 - 263. rue de Paris 93514 Montreuil urif@cgt.fr